



ID. PATRIMOINE

UN CONCOURS NATIONAL POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Année scolaire 2025-2026

3^{ème} édition sur le thème :

Passé riche, futur audacieux

Organisé par la Fédération Patrimoine-Environnement, agréée par le ministère de l'Éducation Nationale et l'Union Rempart, agréée Jeunesse et Éducation Populaire depuis 1982

Concours soutenu par la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine – Lauréat du Prix Patrimoine 2025

RÈGLEMENT

Organisateurs et historique

Dans la continuité du Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine initié par la FNASSEM (Patrimoine-Environnement) en 2006, la Fédération Patrimoine-Environnement (issue de la fusion de la FNASSEM et de la LUR) s'associe à l'Union REMPART pour proposer un **concours national de découverte du patrimoine et de l'environnement aux classes allant de la 5^{ème} à la Terminale**. Depuis 2011, le concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine bénéficie de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale, en reconnaissance de son intérêt pédagogique. L'union REMPART bénéficie quant à elle depuis 1982 de l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire, octroyé la même année que la reconnaissance d'utilité publique de l'association. Le concours ID.Patrimoine, dont la troisième édition est organisée dans le cadre de l'année scolaire 2025-2026, bénéficie du **soutien des Éditions Faton et de la Société Kléber Rossillon** qui décernent des dotations aux lauréats. Ce concours est également **soutenu par la DGESCO et la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine – Institut de France** et a **remporté le prix Patrimoine 2025**.

Un concours scolaire pour le patrimoine

ID. Patrimoine vise à sensibiliser les élèves au **patrimoine local** (culturel ou naturel, mobilier ou immobilier, matériel ou immatériel) et son importance dans le développement durable. Pour cela, ils sont invités à **aller à la rencontre des acteurs locaux** (bénévoles d'associations, professionnels, entreprises touristiques ou collectivités territoriales...) œuvrant à la sauvegarde d'un patrimoine, bâti ou naturel, ou d'un savoir-faire traditionnel. Les élèves peuvent également s'entretenir avec **les habitants** et toutes les personnes pouvant avoir un **lien particulier avec le patrimoine choisi** afin de l'inscrire dans l'histoire du territoire et participer ainsi à sa transmission.

Concrètement, ID. Patrimoine est un concours qui favorise :

- l'approche **transdisciplinaire** (la littérature avec des descriptions de lieux, paysages à travers plusieurs époques et auteurs ; les mathématiques avec la géométrie dans l'espace (architecture des sites historiques et patrimoniaux, construction des cathédrales...) ; les sciences de la vie et de la Terre avec le patrimoine agricole (musées d'agriculture, arboriculture...).
- l'appropriation des **Objectifs de Développement Durables (ODD)**, pacte mondial pour le bien-être des peuples, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat.

Modalités de participation

Le concours est ouvert aux élèves de **collège et lycée** (filières générales, techniques, professionnelles ou agricoles), de toutes les **académies de France métropolitaine et des territoires d'outre-mer, ainsi qu'aux élèves d'instituts spécialisés à des niveaux similaires**.

Pour une équité entre toutes les classes participantes et afin de faciliter le traitement des dossiers par le jury du concours, merci de respecter les consignes suivantes :

- Un seul projet par classe ou groupe d'élèves participant (si vos élèves sont nombreux, n'hésitez pas à diviser votre classe en groupes de travail, il faudra alors inscrire plusieurs groupes)
- **Le jury sera particulièrement attentif à l'écrit : les projets doivent être rédigés par les élèves, avec leurs mots, leurs ressentis, leur vision !**
- Indiquez la catégorie de candidature selon le niveau des élèves ou selon le projet présenté dès l'inscription. Si un changement doit avoir lieu, il devra être indiqué au plus tard à la remise du projet.

Catégorie : Reporter du patrimoine

Pour les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Les élèves, accompagnés de leurs professeurs, devront réaliser un article de journal, traitant d'un (ou plusieurs) patrimoine local choisi (sites, édifices, paysages culturels, savoir-faire...) ou patrimoine non protégé :

- **3 pages maximum** au format A4
- **4500 caractères** (espaces compris) maximum
- Article composé d'un **titre, d'un chapeau, d'un corps de texte**
- Article illustré de **photographies, dessins, graphiques ou schémas** (respectant les règles du droit à l'image)
- Article signé par le/les auteurs
- L'article présente, indique et cite les **sources**

Catégorie : Missions patrimoine

Pour les classes de 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale

Les élèves, accompagnés de leurs professeurs, devront réaliser un dossier présentant un projet de mise en valeur d'un (ou plusieurs) patrimoine local choisi (sites, édifices, paysages culturels, savoir-faire...). Exemples : un itinéraire culturel ou circuit de vélo-route, un site interactif de visite virtuelle, un guide/flyer de médiation, un podcast, un projet de médiation culturelle ou de restauration, réhabilitation d'un monument...

- **4 pages maximum** au format A4
- Une **introduction** qui explique le choix du patrimoine
- Une **présentation du patrimoine** (histoire, description, ...),
- Une **présentation du projet de mise en valeur** (objectifs, acteurs, partenaires et bénéficiaires envisagés)
- Mise en évidence des **moyens nécessaires** à la réalisation du projet (humains, matériels, financiers...)
- Dossier illustré de **photographies, dessins, graphiques ou schémas** (respectant les règles du droit à l'image)
- Le dossier présente, indique et cite les **sources**

NB : les élèves de collège qui souhaitent réaliser un projet de valorisation peuvent concourir dans la catégorie lycée.

Valorisation des projets

Les articles et dossiers des lauréats seront **diffusés sur le site internet du concours** www.id-patrimoine.fr

Ils seront également mis en page **dans le magazine du patrimoine local par les élèves : ID.Patrimoine**. Accessible en ligne sur le site dédié et **mis à disposition lors du Salon International du Patrimoine Culturel** qui se tient chaque année, fin octobre, au Carrousel du Louvre.

Composition du jury et critères d'évaluation

Le jury est **composé de professionnels du patrimoine** : représentants des deux associations organisatrices, d'un membre de la rédaction des Éditions Faton, d'un membre de la société Kléber Rossillon, d'un membre du ministère de l'Éducation Nationale.

Les projets seront jugés selon les critères suivants :

- Respect du format attendu selon la catégorie
- Implication des élèves dans la réalisation du projet
- Qualité de la rédaction
- Ancrage local ou originalité du sujet
- Les notions de patrimoine, environnement ou cadre de vie comprises et retranscrites par les élèves
- Mise en relation avec l'un des 17 ODD (ou les 169 sous-objectifs)
- Dimension humaine (contact avec des professionnels ou des habitants)

Dotations et remise de prix

ID. Patrimoine récompense **3 lauréats pour l'ensemble des 2 catégories** :

COLLEGE : Prix Kléber Rossillon – Gestion de sites culturels et touristiques : Les lauréats du Prix Kléber Rossillon se voient récompensés d'une visite d'une journée à choisir parmi les sites culturels de la société Kléber Rossillon. Le coût du transport est à la charge de l'établissement lauréat.

COLLEGE : Prix des Éditions Faton – Histoire Junior Les lauréats du Prix des Éditions Faton se verront offrir des revues (Histoire Junior) ou cahier de vacances.

LYCEE : Prix REMPART - Valorisation du patrimoine : Chaque membre de la classe (ou du groupe) lauréate, au lycée, se verra remettre un bon de 50€ pour les droits d'inscription à un chantier.

Les organisateurs du concours ID.Patrimoine se réservent le droit d'annuler ou de modifier les dotations en fonction du nombre d'établissements inscrits. Les candidats inscrits seront prévenus en amont de cette décision le cas échéant

La remise des prix et des diplômes se déroule en fin d'année scolaire, dans les établissements lauréats.

Calendrier et dépôts des candidatures

Les différents documents à remplir pour les candidatures sont téléchargeables sur le site internet www.id-patrimoine.fr

- **15 septembre / 30 avril - Inscriptions**
 - **S'inscrire sur le site Adage** (ou remplir et renvoyer le bulletin d'inscription pour les établissements français à l'étranger à concours@id-patrimoine.fr)
- **30 avril – date limite d'envoi des projets**
 - **Envoyer le projet ET la fiche de renseignements en PDF à concours@id-patrimoine.fr**
Pour un suivi facilité des candidatures, **merci d'enregistrer vos fichiers ainsi : Etablissement_classe** (soit par exemple : JulesFerry_5A et JulesFerry_5A_Fiche ou OlympedeGouge_ClassePatrimoine)
Les indications que vous mentionnez dans la fiche de renseignements nous permettent de mieux comprendre vos motivations, le contexte de travail, les difficultés rencontrées, etc.
Si votre messagerie ne permet pas l'envoi de fichiers volumineux, n'hésitez pas à utiliser les services d'échange de fichiers volumineux sur internet tel que : <https://www.swisstransfer.com/fr-fr>
- **Mai / Juin –Délibération du jury**
 - Un membre de la Fédération Patrimoine Environnement ou de l'Union REMPART vous informe de votre Prix
 - Vous **convenez ensemble d'une date de remise de prix** selon les disponibilités de l'équipe enseignante, des élèves et des représentants du concours.
- **Juin / Juillet – Remises des prix**
 - L'établissement organisera une remise de prix **en présence des partenaires ayant participé au projet avec les représentants nationaux et locaux des organisateurs ainsi que des élus locaux et de la presse locale.**

Ressources disponibles

Des ressources sont **disponibles sur le site www.id-patrimoine.fr**. Vous pouvez également **vous inspirer du travail des lauréats des éditions précédentes**, disponibles dans la rubrique dédiée ou encore des thématiques ou animations proposées lors des [Journées du Patrimoine de Pays](#).

Prenez contact avec les [délégués](#) et [adhérents](#) en régions de la Fédération Patrimoine-Environnement

Prenez contact avec les [correspondant régionaux](#) et les [associations membres](#) de l'Union REMPART

Profitez des animations proposées lors des [Journées Européennes du Patrimoine](#) ou des [Journées de l'Architecture](#)

Contacts

Renseignements : concours@id-patrimoine.fr – 01 42 71 96 55

Fédération Patrimoine-Environnement

www.patrimoine-environnement.fr

6-8, passage des deux sœurs – 75009 PARIS

Union REMPART

www.rempart.com

1, Rue des Guillemites – 75004 PARIS